

DÉLIBÉRATION N°2026-04-27-27
CONSEIL MUNICIPAL du 27 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept avril à 18 heures 45 minutes, le Conseil municipal de la Commune de Réauville dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Norbert PERRIN, Maire.

Date de convocation : 20 avril 2026

Nombre de Conseillers en fonction : 11

Présents : Monique ALLÈGRE ; Nathalie BERNARD ; Laure BOUDON ; Dominique CHESNEAU ; Michael DE SMET ; Landry FAUCON ; Maryline OGIER ; Norbert PERRIN ; Fabrice PRAVE ; Jean-Michel SIARD.

Absente excusée : Emilie GILABERT-MUNOZ donne procuration à Michael DE SMET.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Landry FAUCON est désigné secrétaire de séance.

Objet : Vote du budget primitif 2026 de la Commune en M57

Monsieur le Maire donne la parole à Dominique CHESNEAU qui expose que, selon les articles L.1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le budget doit être voté avant le 30 avril 2026.

La commune vote son budget primitif en tenant compte de la reprise des résultats de l'exercice 2025 après approbation du compte financier unique et de la reprise des restes à réaliser.

Le Conseil municipal doit se prononcer sur le vote du budget primitif 2026 de la Commune.

L'équilibre par section du budget primitif 2026 s'établit comme suit :

- Section de fonctionnement :

Dépenses :	877 066,31 €
Recettes :	877 066,31 €
- - Section d'investissement :

Dépenses :	1 497 939,34 €
Recettes :	1 497 939,34 €

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Décide** d'approuver le budget primitif 2026 de la commune, présenté par chapitres en fonctionnement et par opérations en investissement.

VOTE : 10 + 1p POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

Le secrétaire
 Landry FAUCON

Le Maire
 Norbert PERRIN

Rendu exécutoire par transmission
 au contrôle de légalité le 30 AVR. 2026
 Affiché le 30 AVR. 2026